

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1320

présenté par
M. Dussopt

à l'amendement n° 232 de M. Chrétien

ARTICLE 4

Après le mot :

« décret »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« précise les modalités d'élection ou de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.